



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

13 NOVEMBRE 2025

Aux personnes intéressées par le [projet de règlement numéro 382-36-2025](#) modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives à l'obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue dans le cas d'un changement d'usage et au nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements de récréation intérieure.

Avis est donné par la présente, **qu'une assemblée publique sur ce projet de règlement se tiendra le jeudi 13 novembre 2025 à 18 h, à la salle du conseil municipal située au 255, boulevard Constable à McMasterville.**

Lors de cette assemblée publique, la mairesse ou une personne désignée par celle-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement seront entendus.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage portant le numéro 382-00-2008 sur les points suivants :

- Permettre un changement d'usage lorsque le nombre de cases de stationnement est en droits acquis en autant que l'usage projeté nécessite un nombre de cases de stationnement égal ou inférieur au nombre requis par l'usage existant;
- Modifier le nombre minimal de cases de stationnement requis pour certains usages de la sous-classe d'usages CB-4, c'est-à-dire les établissements de récréation intérieure.

Les dispositions contenues dans le projet de règlement visent l'ensemble du territoire de McMasterville.

Le [projet de règlement numéro 382-36-2025](#) ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publiques », sous la catégorie « Assemblée publique ».

La semaine suivant l'assemblée publique, une présentation détaillée du projet de règlement sera aussi disponible et pourra être consultée sur le site Internet de la Ville (mcmasterville.ca), sous l'onglet « La Ville », dans la section « Avis publiques », sous la catégorie « Assemblée publique ». Cette présentation détaillée expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 12 novembre 2025 à midi, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant dans l'objet du message ;
 - **« Question ou commentaire relatifs au Projet de règlement numéro 382-36-2025 »**
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant sur l'enveloppe :
 - **« Question ou commentaire relatifs au Projet de règlement numéro 382-36-2025 »**

DONNÉ À McMMASTERVILLE, ce 6^e jour du mois de novembre 2025.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard